

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE

MAIRIE DE SACHÉ

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice 15
Présents 11
Votants 11

L'an deux mille dix, et le 24 mai à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la commune de Saché, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Olivier BOUISSOU, Maire,
Date de convocation du Conseil municipal : le 17/05/2010,

Présents : M. Olivier BOUISSOU, Mme Nadine DESCHAMPS, M. Daniel MARTIN, M. Stéphane AUGU, Mme Dominique DUTERDE, Mme Isabelle JAVAUX, M. David ARCHAMBAULT, Mme Cécile EVANO, M. Philippe VERNIER, Mme Danièle ROUSSEAU, Mme Michelle BENAZET.

Absents excusés : M. Laurent BOSSÉ, M. Jean-Daniel BENAZET, M. Georges COLLIN.

Absent : M. Théodore HUPKA.

A été élu secrétaire : Mme Dominique DUTERDE.

RENEGOCIATION DE L'EMPRUNT DE 150 000 € DE CHEZ DEXIA AUPRÈS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la proposition faite par la Caisse d'Épargne, décide :

Article 1 : Pour financer le rachat de l'emprunt de 150 000 € de chez Dexia en cours au taux fixe de 4,42%, le Conseil Municipal décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne Loire Centre un emprunt de 108 066,06€ au taux fixe annuel de 2,97%, dont le remboursement s'effectuera en 144 échéances mensuelles (12 ans). Le mode d'amortissement du capital et les intérêts sont calculés en exact/360.

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat de prêt.

Article 3 : Le Conseil Municipal décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable.

RENEGOCIATION DE L'EMPRUNT DE 250 000 € DE CHEZ DEXIA AUPRÈS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la proposition faite par la Caisse d'Épargne, décide :

Article 1 : Pour financer le rachat de l'emprunt de 250 000 € de chez Dexia en cours au taux fixe de 4,47%, le Conseil Municipal décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne Loire Centre un emprunt de 235 853,02€ au taux fixe annuel de 3,36%, dont le remboursement s'effectuera en 204 échéances mensuelles (17 ans). Le mode d'amortissement du capital et les intérêts sont calculés en exact/360.

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat de prêt.

Article 3 : Le Conseil Municipal décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable.

PLANS DE FINANCEMENT DES LOGEMENTS SOCIAUX

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, les plans de financement des logements sociaux situés au 1 rue principale proposés par le PACT d'Indre et Loire. Les montages financiers se composent ainsi pour :

- le logement type 3 :

Coût de l'opération		Plan de financement	
Travaux	121 152,15 €	Fonds propres	397,26 €
Actual. travaux maître d'œuvre	10 054,30 €	D.G.E.	45 000,00 €
Appel d'offre	1 055,00 €	Subvention P.L.U.S.	3 289,19 €
Conduite des opérations	1 126,00 €	Subvention Région	45 600,00 €
Assurance D.O. coord. Hyg. & sécurité	1 899,00 €	Prêt	41 000,00 €
TOTAL	135 286,45 €	TOTAL	135 286,45 €

- les deux logements type 2

Coût de l'opération		Plan de financement	
Travaux	127 513,63 €	Fonds propres	47,03 €
Actual. travaux maître d'œuvre	12 064,72 €	Subvention P.L.A.I.	19 735,32 €
Appel d'offre	1 055,00 €	Subvention Région	48 000,00 €
Conduite des opérations	2 250,00 €	Subvention Conseil Général	13 000,00 €
Assurance D.O. coord. Hyg. & sécurité	1 899,00 €	Prêt	64 000,00 €
TOTAL	144 782,35 €	TOTAL	144 782,35 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver ces plans de financement et charge M. le Maire de demander les prêts correspondants auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

CRÉATION D'UNE RÉGIE DE RECETTES SUR LES MANIFESTATIONS QUI AURONT LIEU SUR LE SITE DE LA CHÂTAIGNERAIE

A la demande du Comité de pilotage de la Châtaigneraie, composé d'élus des communes de Pont de Ruan et de Saché, et sur proposition de M. le Maire, en application de l'article L.2122-22 alinéa 7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité M. le Maire de Saché à créer une régie pour l'encaissement des recettes suite aux manifestations qui auront eu lieu sur le site de la Châtaigneraie.

DROIT DE PLACE POUR LES EMBLEMES DE TAXIS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un second emplacement de taxi a été créé avec l'accord de la Commission départementale des taxis et voitures de petite remise en date du 2 avril 2010.

A cette occasion M. le Maire propose d'instaurer un droit de place pour les deux entreprises de taxis concernées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal considérant la difficulté du marché actuel, décide, pour ne pas pénaliser ces entreprises, de ne pas fixer pour le moment de droit de place pour les emplacements de taxis.

ENTRETIEN DES BORNES D'INCENDIE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la prospection effectuée par le SIVOM de la Vallée du Lys concernant l'entretien des 24 bornes d'incendie sur la commune.

Deux entreprises ont répondu :

- VEOLIA qui propose des contrôles et des mesures de débit sur un tiers des installations par an, avec un compte rendu de visite, au prix de 32€ HT sous réserve de l'adhésion des quatre communes du SIVOM de la Vallée du Lys;

- GARCIA qui propose des visites avec vérification de l'état, des contrôles de pression et des rapport de visite au prix de 25€ HT sous réserve de l'adhésion des quatre communes du SIVOM de la Vallée du Lys. L'entreprise ne prend pas en charge les m³ d'eau utilisés pour le contrôle et ne propose pas de remise en état ou de dépannage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition de l'entreprise VEOLIA à condition que les quatre autres communes composant le SIVOM de la Vallée du Lys fassent le même choix.

SUBVENTION POUR LE JUMELAGE AVEC CROSTON (ANGLETERRE)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de participation formulée par la Présidente du Comité de jumelage avec la ville de Croston (Angleterre).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une subvention de 0,30€ par habitant, soit la somme de 367,50€ sous réserve que l'école primaire soit associée aux échanges linguistiques organisés.

MANIFESTATION ORGANISÉE PAR L'ASSOCIATION GÉNÉTIQUE ACTIONS

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de l'association « Génétique Actions » par laquelle elle demande l'autorisation de faire un arrêt dans la commune lors du passage de son raid cycliste le samedi 23 octobre 2010. Cette manifestation est organisée dans le but de recueillir des fonds pour les reverser directement à l'hôpital Necker.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise les participants à effectuer cet arrêt, et charge M. le Maire de transmettre cette lettre aux associations communales afin qu'elles organisent si elles le souhaitent des manifestations en parallèle.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Olivier BOUISSOU